

N° 4 MAI/JUIN 2010

« Entre faillite du système, inquiétude et sous-information »

Dans le cadre du sondage (détails au bas de la page 4) « Les Français et la Retraite » du Cercle des Epargnants, rendu public le 18 mai dernier, nous avons posé une question un peu provocante mais qui permet de bien étudier le ressenti de la population après les annonces du Conseil d'Orientation des Retraites et le montant des éventuels déficits des régimes vieillesse. Or, deux tiers des Français ont jugé qu'il y avait un risque de faillite du système pour 28 % qui considèrent que les difficultés avancées sont exagérées. La succession des réformes et leur incapacité à juguler les déficits peuvent expliquer cette appréciation. Ce sentiment est partagé par toutes les générations avec un taux maximal pour les 35-49 ans (71 %). Par catégorie sociale et professionnelle, ce sont les cadres et les indépendants qui sont les plus convaincus par le risque de faillite (78 %) ; les ouvriers étant 62 % à le penser. Les sympathisants de gauche sont 61 % à imaginer dans les prochaines années un risque de faillite du système contre plus de 80 % pour les sympathisants de droite. Cette appréciation brute est en phase avec le sentiment d'inquiétude qu'expriment les Français depuis des années. 61 % d'entre eux se déclarent

inquiets pour leur retraite contre 59 % l'année dernière et 64 % en 2007. 20 % sont confiants. Seuls 4 % des Français mentionnent qu'ils sont tout à fait confiants quand ils pensent à leur retraite. Ce sont les jeunes de 25 à 34 qui se déclarent les plus inquiets (71 %) à la différence des plus de 65 ans qui le sont pour 40 % d'entre eux. Ce double sentiment est à mettre en relation avec l'absence de visibilité qu'éprouvent les Français vis-à-vis de leurs futures pensions. 77 % des Français déclarent ne pas avoir de vision claire de leurs revenus quand ils liquideront leurs pensions. Ce taux est en nette progression par rapport à l'année dernière où il était de 69 %. Cela vaut autant pour la répartition que pour les compléments d'épargne retraite. 56 % des Français ont indiqué être mal informés sur les possibilités de se constituer une épargne retraite. Ce taux est au plus haut depuis le lancement des études du Cercle des Epargnants en 2005. Face à ce déficit d'information, les actifs sont en manque de référents. Il n'y a pas, pour le moment, selon les Français, d'acteurs clairement identifiés pour répondre à leurs questions sur l'avenir de leurs pensions ou sur les solutions pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Sommaire

Sondage P 1 et 3

72 % des Français souhaiteraient prendre leur retraite à 60 ans ou avant mais près des deux tiers (64 %) pensent nécessaire de reculer l'âge légal de 60 à 62 ans.

Epargne P 2 et 3

Oublié des débats car pouvant fâcher des syndicats, l'épargne retraite existe, en France. Elle concerne plus de 6 millions d'actifs...

Pensions P 3 et 4

La baisse ou non des pensions est avant tout une question de définitions et de références. En changeant les règles, les comparaisons sont difficiles.

Démographie P 4

En 50 ans, l'allongement de la durée de vie a été plus rapide que lors des trois derniers siècles voire de ces 5000 dernières années...

« Le pire n'est jamais sur mais cela n'interdit pas de réfléchir »

Sans retour de la croissance et sans gain de productivité, l'équation budgétaire risque d'être rapidement intenable. Le Conseil d'Orientation des Retraites a retenu un taux de productivité variant, selon les scénarii, entre 1,5 et 1,7 % quand, ces dernières années, il n'a pas dépassé 0,7 %. Le COR a travaillé sur le retour au plein emploi (4,5 %) dans le scénario optimiste d'ici 2020 et le maintien d'un taux de chômage de 7 % dans le cadre du scénario le plus noir. Or, depuis plus de vingt ans, la France n'a ja-

mais réussi à descendre au-dessous de 7,5 %. En prenant en compte ces hypothèses, les besoins de financement en 2030 ont été évalués entre 56 et 80 milliards d'euros. Or, une non-amélioration de la conjoncture pourrait augmenter la facture de 20 à 40 milliards d'euros. Comme l'a souligné Dominique Strauss Kahn le jeudi 20 mai sur France 2, sans retour de la croissance, le décrochage de l'Europe pourrait avoir de lourdes conséquences. La question est donc de sortir de la léthargie économique...

« Et si on parlait un peu d'épargne retraite »

La preuve manifeste que le papy-boom a bien commencé est fournie par la progression des prestations des régimes de retraite qui est de 23 % en 5 ans et qui s'élèvent à 250 milliards d'euros. 95 % des prestations retraite sont issues des régimes par répartition, 3 % des régimes collectifs d'épargne retraite (articles 39/82/83, PERE, PERCO) et 2 % par l'épargne retraite individuelle (Contrats Madelin, Préfon, Perp, UMR...). Les cotisations des régimes obligatoires de retraite s'élevaient à 230 milliards d'euros contre 12 milliards d'euros pour les régimes d'épargne retraite supplémentaires qui couvrent entre 5 et 6 millions de Français dont la moitié à titre collectif. Plus de 13 types de produits d'épargne retraite cohabitent en France. Le plus ancien date de 1923 et s'adresse aux anciens combattants (RMC).

Il est à signaler que la place dévolue au second et au troisième pilier de retraite augmente très légèrement ces dix dernières années.

Sur ces 12 milliards d'euros de cotisations, 17 % ont été versés sur des produits individuels (Perp, Préfon...), 20 % sur des contrats Madelin et 63 % dans un cadre professionnel (articles 39 et 83). 12 % des entreprises françaises proposent à leurs salariés l'accès à un supplément de retraite (65 % des entreprises proposent une complémentaire santé). Ce taux atteint 27 % dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Les deux produits d'épargne retraite issus de la loi Fillon de 2003 ont attiré un peu plus de

2,5 millions d'actifs dont 2 millions pour le Plan d'Epargne Retraite Populaire et 557 000 pour le Plan d'Epargne Retraite Collectif (fin 2009). Le montant des primes capitalisées atteint 8 milliards d'euros. Au regard des espoirs mis dans ces produits, le bilan peut apparaître mitigé même s'ils concernent près de 10 % des salariés.

Près des deux tiers des indépendants possèdent un Contrat Madelin Retraite. En cinq ans, le taux de couverture est passé de 45 à 61 % et l'encours de 1,7 à 14 milliards d'euros prouvant ainsi qu'un produit répondant à un réel besoin et facile à gérer peut rencontrer le succès. 51 % des titulaires de contrats Madelin versent, chaque année, plus de 1500 euros au titre de la retraite. 27 % possèdent un encours supérieur à 15 000 euros. Ces montants qui demeurent encore modestes s'expliquent, en partie, par la jeunesse des contrats Madelin dont l'ancienneté moyenne est inférieure à 7 ans. Dans la sphère publique, les régimes d'épargne retraite concernent 700 000 fonctionnaires (Préfon, CRH, Corem-UMR) avec un encours dépassant 15 milliards d'euros. On peut ajouter le Régime Additionnelle de la Fonction Publique qui fonctionne comme un fonds de pension. Près de 4,6 millions de fonctionnaires versent des cotisations assises sur leurs primes. C'est un des rares fonds de pension obligatoire en France avec une cotisation de 10 % partagée 50/50 entre les employeurs publics et les fonctionnaires.

« Et oui, les Français sont pour un système mixte ! »

Moins du tiers des Français (29 %) pensent que le système des retraites ne doit reposer exclusivement que sur la répartition. Ils sont 45 % à souhaiter un système mixte associant répartition et capitalisation.

La capitalisation est accusée d'être fragile et d'être dépendante du marché « actions » ; or du fait de la crise, c'est bien le régime par répartition qui est le plus menacé avec un déficit de plus de 10 milliards d'euros. L'épargne retraite ne s'assimile pas au casino ou à la loterie. Les sommes versées par les épargnants sont soumises à des règles prudentielles strictes et font l'objet d'une sécurisation progressive (en produits de taux) avec l'avancée en âge de l'assuré.

Les Français n'écoutent pas le chant des mauvaises pythies. En effet, ils sont 40 % à considérer comme important le fait de mettre de l'argent de côté afin de disposer d'un complément de revenus au moment de la retraite. A ce sujet, 53 % des Français déclarent épargner en vue de la retraite (59 % en 2009) et 19 % le font très régulièrement. Sans surprise, en matière d'épargne, ils privilégient l'assurance-vie et les comptes sur livret. Ils ne sont guère enclins à ouvrir de nouveaux produits. La morosité de la conjoncture les conduit à se replier sur les fondamentaux en matière d'épargne. Parmi les Français qui n'épargnent pas, plus de la moitié pensent le faire prochainement.

« Baisse ou non des pensions ? »

L'évolution du montant des pensions est très délicate à mesurer. Ainsi, année après année, le montant des pensions a tendance à augmenter du simple fait que le montant des salaires (en retranchant bien évidemment l'inflation) augmente en liaison avec l'accroissement général des richesses (le PIB). Par ailleurs, les actifs partant actuellement à la retraite bénéficient de carrière complète (les femmes étant les principales concernées) et cela se traduit par des pensions plus élevées.

En revanche, si on se projette dans l'avenir et si on veut calculer les pensions des retraités liquidant leurs droits en retenant les règles qui étaient en vigueur avant 1993 et celles d'aujourd'hui

ou de demain, il est indéniable qu'une baisse sera constatée. Elle est liée à la modification de l'assiette, les 25 meilleures années en lieu et place des 10 meilleures, à l'indexation des salaires servant de référence pour le calcul de la pension sur les prix et non plus sur les salaires moyens ainsi qu'à la baisse du rendement des points des régimes complémentaires (environ 30 % en 15 ans). Entre les générations 1938 et 1985, il en résulte une baisse du taux de remplacement de plus de 10 points. Mais, cette notion du taux de remplacement a un peu disparu du débat public.

« Chiffres Choisis »

Epargner pour sa retraite

« La préparation de la retraite est la principale motivation des Français quand ils peuvent épargner (31 % contre 20 % pour le financement ou l'aide à un membre de sa famille et 22 % pour la constitution d'un patrimoine ».

« L'assurance-vie toujours au top »

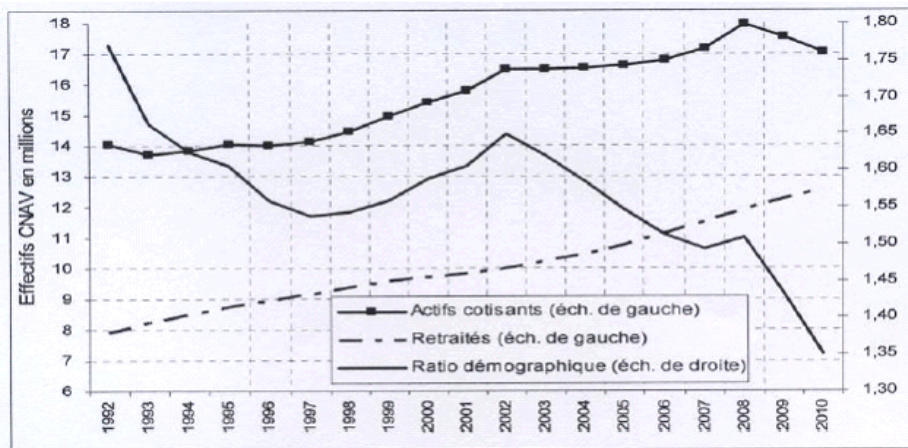
« 51 % des Français déclarent avoir un contrat d'assurance-vie et 8 % souhaitent rapidement en souscrire un. En cette période de crise, seuls les plans et comptes d'épargne logement font aussi bien ou presque avec 45 % qui déclarent posséder l'un ou l'autre de ces deux produits et 8 % qui veulent en acquérir un. La tendance pour 2010 est plutôt au statu quo en matière de produits d'épargne. Les Français désirent conserver leurs produits mais n'entendent pas en ouvrir de nouveaux. Les contraintes financières et la recherche de la sécurité expliquent ce conservatisme »

« Pensions/salaires d'activité quel rapport utilisé ? »

Le taux de remplacement est le rapport entre la pension (de base et complémentaires) et le montant du dernier salaire perçu. Ce taux peut être brut de cotisations ou net de cotisations. Le premier sera plus faible car les salaires sont plus chargés que les pensions. Il y a aussi le rapport entre la pension et le montant moyen des salaires d'activités. Ce ratio est mis en

avant par le Conseil d'Orientation des Retraites. Il est, par nature, plus élevé que le taux de remplacement compte tenu du caractère logiquement ascensionnel des salaires. L'OCDE utilise les deux notions. La France est dans la moyenne haute en retenant l'ensemble de la carrière et en-dessous en matière de taux de remplacement (pour un salaire moyen).

« 4 actifs pour un retraité en 1960, 1,5 en 2010, 1,3 en 2060 et 1,2 en 2050 »



Source : caisse nationale d'assurance vieillesse

Le régime français de retraite repose à 95 % sur la répartition (régimes de base et régimes complémentaires). Le régime de base des salariés (la CNAV) est un système dit à prestations définies. Les pensions ne sont pas calculées en fonction des cotisations versées par les actifs mais en fonction de données liées à la carrière professionnelle (durée de cotisation, montant des salaires...), d'où l'apparition de déficits quand les courbes des dépenses et

des recettes divergent. Quand la France comptait peu de retraités comme en 1960 et dont l'espérance de vie était, en moyenne, de 10 ans, il n'y avait pas de problème. Or, avec l'arrivée depuis 2006 des classes d'âge du baby-boom à la retraite et le doublement de l'espérance de vie, la contrainte démographique pèse lourdement sur le système de retraite.

*Les chiffres du sondage mentionné dans la présente lettre sont issus de l'enquête réalisée par l'Institut CSA, par téléphone, les 14 et 15 avril 2010 auprès d'un échantillon national représentatif de 1006 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le Cercle des Epargnants, sous l'autorité de Jérôme Jaffré, directeur du CECOP, publie chaque année, depuis 2004, une enquête sur les Français